

**Révision des autorisations de rejets  
Démarche d'information du public riverain  
Synthèse des questions posées**

AG CLI et CI Marcoule du 7 Décembre 2011



# La démarche d'information du public riverain

## Site de Marcoule : information des riverains

Dans le cadre de la révision des autorisations de rejets des exploitants nucléaires du site de Marcoule (CEA, MELCOX, SOCODEI), une information des riverains est organisée sur les communes de Codolet et Chusclan, du 5 novembre au 5 décembre 2011.

Les documents d'information à l'attention des habitants de ces communes seront consultables en mairie.

Deux réunions d'information et d'échange pour les habitants se tiendront les :

- 7 novembre à 18 heures, à Codolet (salle polyvalente) ;
- 9 novembre à 18 heures, à Chusclan (centre socio-culturel).

Durant la période d'information du public, les riverains pourront adresser leurs questions à la Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard : par téléphone au 04 66 76 77 62, mail à [chusclan.marcoule@ceagard.fr](mailto:chusclan.marcoule@ceagard.fr) ou courrier adressé à :

- CLI Marcoule-Gard - Hôtel du Département - 30044 NIMES cedex -,  
 À l'issue de la période d'information, une synthèse sera communiquée au public riverain.



## Midi Libre

**Marcoule face aux Codoletiens**

**MARCOULE SCOTARE**

A Marcoule, le ciel avait recouvert son habit d'acier... Une manifestation à l'attention des habitants de la commune de Codolet, organisée par la Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard, a permis de présenter aux habitants les enjeux de la révision des autorisations de rejets des exploitants nucléaires du site de Marcoule (CEA, MELCOX, SOCODEI).

Le maire de Codolet, Jean-Louis Bouteiller, a ouvert les débats en soulignant l'importance de cette démarche d'information. Il a remercié les participants pour leur présence et leur engagement.

Le directeur de la Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard, Jean-Louis Bouteiller, a présenté les enjeux de la révision des autorisations de rejets des exploitants nucléaires du site de Marcoule. Il a souligné l'importance de cette démarche d'information et a remercié les participants pour leur présence et leur engagement.

Le directeur de la Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard, Jean-Louis Bouteiller, a présenté les enjeux de la révision des autorisations de rejets des exploitants nucléaires du site de Marcoule. Il a souligné l'importance de cette démarche d'information et a remercié les participants pour leur présence et leur engagement.

- Information préalable dans la presse locale et par affichage, ainsi que sur le site internet de la CLI
- 2 réunions publiques (7 et 9 novembre) à Codolet et Chusclan
  - Une trentaine de participants par réunion. Durées : 1H45 / 1H55
  - Beaucoup de questions posées sur l'accident de CENTRACO (qui ne sont pas traitées dans cette synthèse)
  - Davantage de questions posées à Chusclan qu'à Codolet
  - Satisfaction de voir l'impact global site explicité. Les participants ont pris bonne note de la tendance globale « à la baisse »
  - La presse locale était présente et s'est faite l'écho de la démarche et de la teneur des échanges entre participants.
- Les questions posées ont été enregistrées. Elles ont donné lieu à une transcription intégrale (verbatim) qui est remis à la CLI

*Les exploitants de ces deux communes remercient les communes pour l'accueil de ces deux manifestations.*



Démarche d'information  
 Synthèse des questions posées

# Les principales questions posées et les réponses apportées

- Question sur les modalités de la démarche d'information elle-même et sur le niveau de détail des informations proposées
  - Rappel des choix retenus en concertation avec les communes, et la CLI et en accord avec l'ASN et l'ASND.
- Un habitant de Chusclan souhaite connaître l'impact radiologique au niveau de sa commune (et pas seulement à Codolet)
  - Le niveau d'exposition sur un an dû aux rejets radioactifs d'effluents gazeux et liquides (site entier) : 0,04 mSv/an pour un adulte, soit moins de 4% de la limite annuelle pour le public et moins de 2% de la dose annuelle due à la radioactivité naturelle
- Question pédagogique sur la cinétique des rejets
  - Explication des modalités de calcul, qui intègrent les rejets dus à des périodes particulières d'expériences dans certaines installations ainsi que le rejet discontinu d'effluents liquides par la STEL



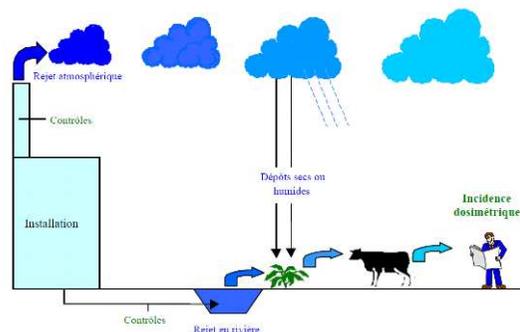
# Les principales questions posées et les réponses apportées

- Question sur le nombre de stations de traitement des effluents liquides et leurs émissaires
  - ➔ Explication de l'existence d'une station dédiée à CENTRACO, pour des rejets spécifiques et limités en volume (6 à 10.000 M3/an).  
Explication sur l'existence de réseaux d'égouts « banals » + STEP
- Question sur la « climatisation » (ventilation) de MELOX
  - ➔ Rappel des principes de ventilation nucléaire. L'absence de seuil d'exemption pour l'air traité, fait que celui-ci est nécessairement considéré comme un effluent gazeux radioactif, mesuré et contrôlé en tant que tel.
- Question sur les rejets de Bore par Centraco
  - ➔ Le rejet maximum autorisé est à la concentration de 5 g/l.  
Cette substance n'est pas particulièrement radioactive.
- Question sur les rejets de l'ICPE Autorisée CISBIO
  - ➔ Rejet autorisé en Iode 125 : 333 Bq / m3.



# Les principales questions posées et les réponses apportées

- Question sur les rejets au Rhône, fonction du débit du fleuve
  - ➔ Les rejets (discontinus) sont possibles pour la STEL si débit compris entre 400 et 4.000 m<sup>3</sup>/s. Le débit adapté pour dilution rapide.
- Question sur la contribution, en termes d'impact radioactif, relative aux rejets atmosphériques et liquides
  - ➔ A Codolet, les rejets radioactifs par voie liquide impliquent une dose de de 0,007 mSv par an, correspondant à moins de 5% du niveau d'exposition dû aux rejets d'effluents totaux du site.
- Comment « passer » des Becquerels aux Sieverts ?
  - ➔ Un petit dessin vaut mieux qu'un long discours...



# Les principales questions posées et les réponses apportées

- Quelle est la « somme » des Becquerels autorisés / demandés ?  
→ Les tableaux ci-après présentent ces valeurs (site entier)

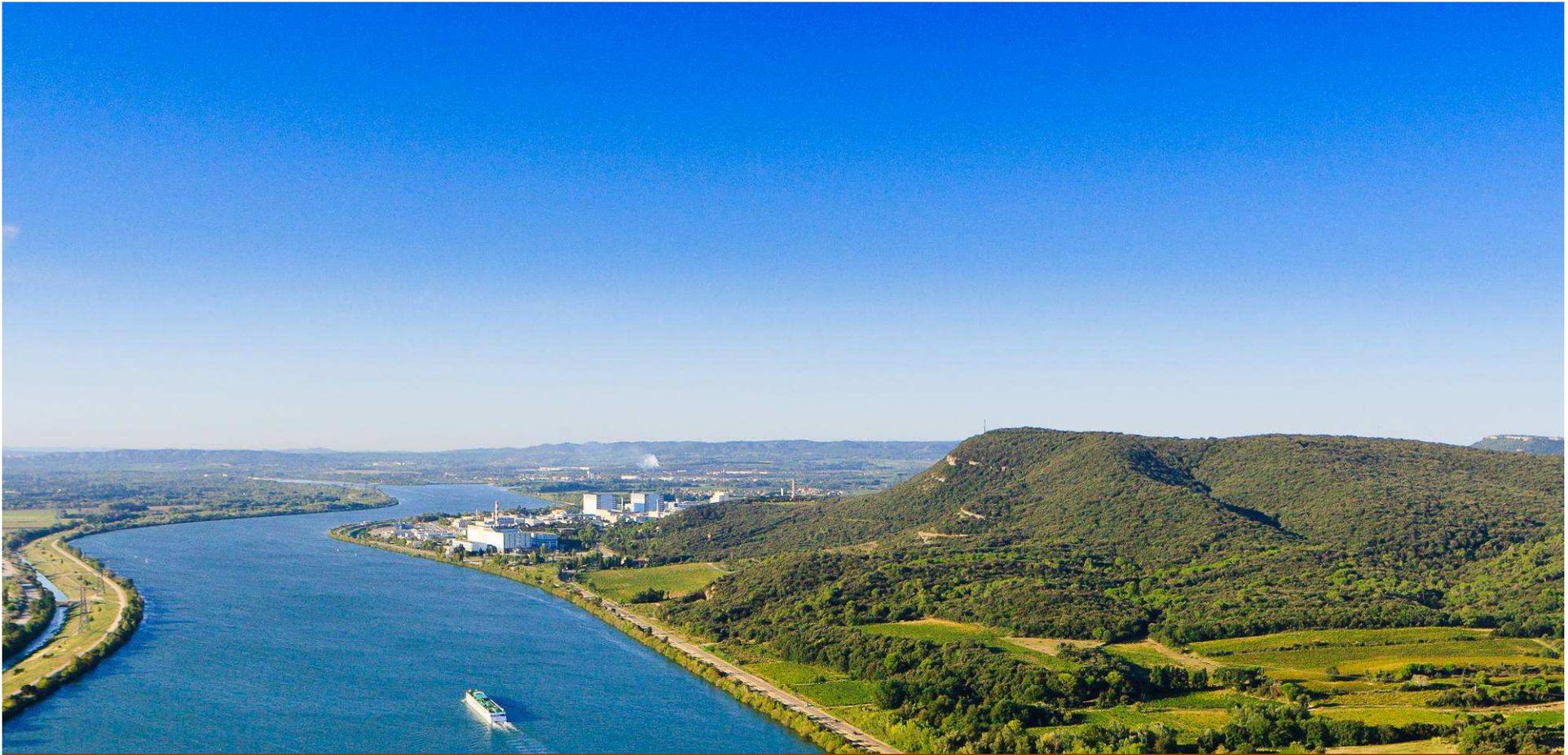
## Rejets atmosphériques

Radioéléments ou groupe de radioéléments	Activités autorisées/demandées par le Site de Marcoule
Tritium (Bq/an)	3,71E+15
Gaz rares (Bq/an)	
Carbone 14 (Bq/an)	1,14E+13
Emetteurs alpha (Bq/an)	6,44E+07
Iodes radioactifs (Bq/an)	2,17E+11
Autres émetteurs bêta/gamma (Bq/an)	

## Rejets liquides

Radioéléments ou groupe de radioéléments	Activités autorisées/demandées par le Site de Marcoule
Tritium (Bq/an)	8,02E+14
Carbone 14 (Bq/an)	1,00E+11
Emetteurs alpha (Bq/an)	9,10E+09
Iodes radioactifs (Bq/an)	7,50E+10
Autres émetteurs bêta/gamma (Bq/an)	3,01E+12





**Merci de votre attention**

**AG CLI et CI Marcoule du 7 Décembre 2011**

